

**PATRIMOINE NATUREL AGRICULTURE VITICULTURE RURALITE – COMMISSION AGRICULTURE**

<b>NOM DE L'ASSOCIATION</b>	<b>N° de dossier MGDIS</b>	<b>ACTIVITE DE L'ASSOCIATION</b> <b>Pour un soutien en fonctionnement général</b>	<b>DESCRIPTIF DE L'ACTION</b> <b>Pour le soutien d'une action</b>	<b>Imputation budgétaire</b>	<b>Montant proposé au vote</b>
TRUFFICUTURE 13	8876	<p>L'association a pour but de rassembler les personnes intéressées par la culture de la truffe "tuber mélanosporum" ou "truffe noire dite du périgord", d'initier ses membres à l'élaboration d'une plantation truffière et à son entretien ou de compléter leurs connaissances en la matière, de tirer parti de l'expérience déjà acquise par certains membres, de développer la culture de la truffe, de promouvoir la truffe noire noble par ses moyens d'action : tenue de réunions de travail, de conférences, l'organisation de visites techniques, de fêtes et manifestations, publications d'informations. Faire connaître et développer la culture et la gastronomie de la truffe blanche d'été.</p> <p>Le projet global vise à intéresser les personnes propriétaires de terrains à planter des arbres mycorhizés à vocation truffière (la trufficulture aménage le territoire, introduit de la biodiversité) et à soutenir une économie de contre saison.</p>		<p>Chapitre 65.  Nature 65748  Fonction 6312</p>	1 500 €

Association RURALIA	8853		<p>L'association Ruralia organise chaque année au début du mois d'octobre une manifestation autour des thématiques de la ruralité, du terroir, et de l'agriculture dans la commune de Gémenos. Il s'agira de la 14ème édition en 2024. Cette manifestation transforme le centre-ville de Gémenos en une véritable ferme et s'accompagne d'un marché de terroirs. De nombreuses animations sont proposées tout au long de la journée avec la présence d'animaux, la transhumance de chevaux de Camargue et de moutons, la vénerie.... Cette manifestation est un vrai succès populaire.</p> <p>L'association Ruralia sollicite l'appui de la Métropole Aix-Marseille-Provence pour la réalisation de cette action à hauteur de <b>10 000 €</b> pour un budget prévisionnel total de 61 900€ (16 %), dont 16 400 € d'autofinancement (27%), 10 500€ d'aides privées (17%), 20 000€ du Département des Bouches-du-Rhône (32%) et 5 000€ de la Région (8%).</p>	<p>Chapitre 65.</p> <p>Nature 65748</p> <p>Fonction 6312</p>	10 000 €
Association Syndicale Autorisée (ASA) des Arrosants de Craponne à Istres	8829		<p>L'ASA des Arrosants de Craponne à Istres a pour objet l'administration et l'exploitation des canaux (31km de canaux principaux et 73km de filioles) et la répartition de l'eau brute sur un périmètre de 1150 hectares. La demande porte sur un accompagnement à l'actualisation de son Schéma Directeur afin, de déterminer et de préciser l'ensemble des éléments constitutifs d'une gestion soutenable de la ressource en eau à court et moyen termes (besoins en eau d'irrigation sur le périmètre, mise en sécurité des ouvrages, économies d'eau potentielles, détermination des nouvelles modalités de fonctionnement,</p>	<p>Chapitre 65.</p> <p>Nature 65748</p> <p>Fonction 6312</p>	18 538,20 €

			<p>chiffrage des investissements, planification, évaluation des aménités environnementales).</p> <p>Demande de participation <b>18 538,20 € (20%) pour un budget prévisionnel total de 92 691 €.</b></p> <p>Autofinancement 18 538,20 € t (20%), Région Provence-Alpes-Côte d'Azur 9 269,10 € (10%), Agence de l'Eau 18 538,20 € (20%) et Département des Bouches-du-Rhône 27 807,30 € (30%).</p>		
Association Syndicale Autorisée (ASA) de la Compagnie de Craponne	8906		<p>L'ASA de la Compagnie de Craponne a la volonté de mettre en œuvre un <b>site pilote</b> qui permettra d'améliorer l'efficience et la répartition de la ressource en eau, de tester du matériel innovant, et de faire émerger une dynamique collective, les résultats de ce site pouvant être dupliqués sur d'autres branches et d'autres ASA.</p> <p>Ce projet global de la prise à la parcelle agricole envisage un équipement automatisé sur une branche secondaire du canal maître du réseau hydraulique de l'ASA et des outils connectés (martellières et capteur de bout de parcelle) sur de deux exploitations agricoles à Lamanon (amélioration de la gestion de l'eau sur la parcelle). Le site pilote sera suivi sur deux années par la Chambre d'Agriculture, les enseignements tirés permettront de proposer aux agriculteurs irrigants nouvelles méthodes d'irrigation plus efficaces et raisonnées. La FDSH13 partenaire du projet pourra faire la diffusion des résultats auprès des autres ASA d'irrigation du département.</p>	<p>Chapitre 65.</p> <p>Nature 65748</p> <p>Fonction 6312</p>	18 672 €

			<p>La demande porte sur la 1<sup>ère</sup> année et comprend les acquisitions des équipements (24720€) et l'accompagnement au suivi et à la communication du site pilote par les structures (CA 13 et ASA). L'ASA sollicite l'appui de la Métropole Aix-Marseille-Provence à hauteur de 18 672 € (40%) pour un budget prévisionnel total de 46 680 € dont 9336 € d'autofinancement (20%) et 18 672 € auprès du Département des Bouches-du-Rhône (40%).</p>		
--	--	--	--	--	--